

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Session du **4^{ème} trimestre 2022**
 Séance du **10 octobre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le dix octobre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de SILLINGY, dûment convoqué le quatre octobre, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 29 Secrétaire de séance : Philippe LANGANNE

	Présent	Absent	Pouvoir donné à		Présent	Absent	Pouvoir donné à
Yvan SONNERAT	X			Liliane BORTOLUZZI			Philippe LANGANNE
Karine FALCONNAT			Fabienne DREME	Isabelle RAVIER	X		
Ludovic MONDONGO	X			Isabelle DUMONT	X		
Fabienne DREME	X			Jérôme CHAMOSSET	X		
Guy PONTAROLLO	X			Nathalie DAVIET	X		
Carole BERNIGAUD	X			Guillemette SCHALBURG		X	
Eric FRULLINO			Yvan SONNERAT	Vanessa LEBAILLY		X	
Yolande BAUDIN	X			Grégoire BALLANSAT	X		
Philippe LANGANNE	X			Luc DUBOIS	X		
Gérard FLUTTAZ	X			Jean-Marc STEDILE	X		
Jean-Claude PERCEVAL		X		Sophie FORNUTO	X		
Christine PEPIN	X			Séverine CARTIER	X		
Alain GIMENEZ	X			Corinne BRUCHE	X		
Roger DALLEVET	X			David DEVULDER	X		
Pierre AGERON			Carole BERNIGAUD				

Délibération	N°2022-83	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE ONEREUX – STADE MUNICIPAL – ASSOCIATION SPORT LEMAN
---------------------	------------------	---

VU le Code général des collectivités territoriales (CGGT),

CONSIDERANT la demande de l'association SPORT LEMAN de pouvoir bénéficier des équipements communaux,

ENTENDU le rapport de M. l'Adjoint délégué à la Vie Locale, selon lequel :

Une formation aux métiers du sport est dispensée par l'association Sport Léman. Pour le bon déroulement de cette formation, l'association sollicite la mise à disposition du stade municipal René Gaillard et du matériel inhérent.

La mise à disposition sera effective du 29 août 2022 au 30 juin 2023 les lundis, mardis, jeudis et vendredis hors vacances scolaires, selon un calendrier établi en accord avec la commune, et mis à jour entre chaque période de vacances scolaires.

En contrepartie, l'association versera à la commune une somme de 350 € par mois (soit 3 500 € pour la période) selon le tarif définit par la délibération en vigueur.



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2022-83	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE ONEREUX – STADE MUNICIPAL – ASSOCIATION SPORT LEMAN
--------------	-----------	--

- Il est proposé au Conseil municipal :
- D'approuver la convention proposée et les conditions qui y sont inscrites
 - D'autoriser Monsieur le à signer la convention jointe en annexe de la délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Type de scrutin :	Public	Nombre de votants	26	Majorité absolue	14
	POUR(S)	CONTRE(S)		ABSTENTION(S)	
	26	0		0	

ADOpte cette proposition.

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Yvan SONNERAT.



Le secrétaire de séance,
Philippe LANGANNE.

Délibération exécutoire compte tenu :
De sa transmission en Préfecture le : 11/10/2022
De sa mise en ligne le : 12/10/2022

